ADMINISTRATION COMMUNALE DE LENNINGEN
3, rue de l'Eglise L-5414 CANACH
Tél.: 35 97 35 - 1
www.lenningen.lu

AVIS AU PUBLIC

Cimetières – Concessions funéraires

Il est porté à la connaissance du public que certaines concessions funéraires sont arrivées à échéance. En effet, la déclaration conservatoire requise par l'article 11 de la loi du 1er août 1972 ainsi que par l'article 27 du règlement communal sur les cimetières du 15 juillet 2019 n'a pas été effectuée pour les concessions reprises ci-dessous :

Cimetière de Canach

Epitaphe	Emplacement
Ernster-Sinner	III-04.17 / 2-CB18
Ehlinger-Fisch	III-05.30 / 2-CB31
Siebenaler-Rober	IIII-02.20 /2-CH27
Mehlinger-Goergen	IIII-03.29 / 2-CH36
Goergen-Sandt	IIII-05.54 / 2-CH62
Kail-Frank	IIII-05.59 / 2-CH67
Birnbaum-Ganser	IIII-05.61 / 2-CH69

Cimetière de Lenningen

Epitaphe	Emplacement
Comes-Kohn	I-03.21 / 1-LH22
Bruck-Comes	I-04.25 / 1-LH17
Oswald-Schortgen-Foetz	I-04.28 / 1-LH14
Reiland Luçie	II-01-44 / 1-LH45

En exécution de l'article 11 de la loi précitée, et par publication de la présente, la commune avertit toute personne intéressée par la conservation des concessions funéraires ci-avant listées, que faute d'avoir procédé à la déclaration afférente dans un délai de (6) six mois à partir de ce jour, elles seront considérées comme ayant renoncé à leurs droits. Ces concessions seront à ce moment reprises par la commune.

Conformément à l'article 15 de la loi précitée, et par la publication de la présente, la commune informe également que lorsqu'elle reprend une concession, les signes funéraires seront à enlever par les personnes concernées dans le délai d'(1) une année à partir de ce jour. A défaut d'enlèvement des signes funéraires à l'expiration de ce délai, la commune deviendra propriétaire de ces monuments.

Cet avis est affiché aux cimetières concernés ainsi qu'à l'Administration communale, et est également publié dans trois journaux quotidiens. Le service Population/Etat civil est à la disposition des personnes intéressées pour leur fournir les renseignements complémentaires (population@lenningen.lu).

Canach, le 23 octobre 2025

Le collège des bourgmestre et échevins,
Tim Karius, Philippe Gengler et Jean-Marie Hermann